

SÉANCE ORDINAIRE DU 2 MAI 2016

À une séance ordinaire du Conseil municipal d'Adstock tenue le lundi, 2 mai 2016 à 19h30 en la salle communautaire sise au sous-sol de l'église Saint-Daniel, conformément aux dispositions du Code municipal du Québec, sont présents aux délibérations : Monsieur le Maire Pascal Binet, mesdames les conseillères Martine Poulin et Nicole Champagne, monsieur le conseiller Stéphane Thivierge, tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Pascal Binet.

Le directeur général et secrétaire-trésorier assiste à la séance et agit à titre de secrétaire de l'assemblée. À l'ouverture de la séance, je note l'absence de la conseillère Stéphanie B.-Gaulin et des conseillers Ghislain Vallée et Nelson Turgeon.

Le premier magistrat souhaite la bienvenue aux quelque 41 personnes présentes à cette séance et déclare celle-ci ouverte.

16-05-124

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Mot de bienvenue;
3. Adoption de l'ordre du jour;
4. Autorisation de paiement des dépenses du mois d'avril 2016;
5. Dépôt des états financiers au 30 avril 2016;
6. Dépôt et adoption du rapport du vérificateur et des états financiers vérifiés au 31 décembre 2015;
7. Ajustement des réserves d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout;
8. Constitution et affectation à une réserve financière : règlement d'emprunt numéro 175-15;
9. Adoption du règlement numéro 195-16 amendant le règlement numéro 110-09 concernant le financement des centres d'appel d'urgence 9-1-1;
10. Avis de motion : projet de règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux en matière de développement domiciliaire;
11. Avis de motion : projet de règlement amendant le règlement numéro 160-14 relatif au comité consultatif sur l'environnement;
12. Avis de motion : projet de règlement amendant le règlement d'emprunt numéro 146-13 relatif aux compteurs d'eau;
13. Avis de motion : projet de règlement amendant le règlement d'emprunt numéro 147-13 relatif à la municipalisation du chemin J.-E.-Fortin;
14. Intégration des données à la matrice graphique suite à la rénovation cadastrale du canton d'Adstock : mandat d'honoraires professionnels à Évimbéc Ltée;
15. Adoption des projets environnementaux déposés au fonds d'amélioration des cours d'eau et autorisation de signature;
16. Projet de protocole d'entente à intervenir avec la Commission scolaire concernant l'utilisation des locaux de l'école La Source : autorisation de signatures;
17. Modernisation du système téléphonique du bureau municipal : mandat à Télébec, autorisation de signature et mode de financement;
18. Dossier François Jacques – Annie Lachance : recommandation municipale auprès de la CPTAQ;
19. Étude et décision concernant la dérogation mineure présentée par Carl Lessard, pour et au nom de Ferme Saint-Éphrem Inc.;
20. Étude et décision concernant la dérogation mineure présentée par Jocelyn Couture;

21. Demandes d'autorisation d'installer temporairement un abri de type «Tempo» pour entreposage lors de travaux de construction et de rénovation de résidence;
22. Honoraires professionnels d'arpentage facturés en trop à certains propriétaires au lac Bolduc : remboursement du trop-perçu;
23. Retrait d'une amende;
24. Subvention au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc.;
25. Festivités en regard de la Fête du 50^e anniversaire du lac Bolduc : subvention;
26. «Chemin Saint-Jacques», le Compostelle des Appalaches : contribution financière;
27. Campagne de financement de LEUCAN : participation municipale;
28. Offre de cession d'un terrain appartenant à Denis Turcotte : autorisation d'acquisition, mandat au notaire et autorisation de signature;
29. Entente intermunicipale relative à la fourniture du service d'accès à l'écocentre avec la Ville de Thetford Mines : autorisation de signature du protocole;
30. Industrie acéricole : position de la municipalité suite au dépôt du rapport «Gagné»;
31. Autorisation d'inscription du chef pompier à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec ainsi qu'au congrès annuel;
32. Gala Zénith : représentation municipale;
33. Nomination du représentant de la Municipalité sur le comité de la Patrouille nautique du Grand lac Saint-François;
34. Nomination des patrouilleurs nautiques au Grand lac Saint-François;
35. Recommandation d'embauche de Xavier Tardif-Nadeau au service des travaux publics;
36. Projet d'isolation de la toiture du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac : autorisation de dépenses;
37. Projet de réfection de la rue des Écureuils : autorisation de dépenses d'honoraires professionnels et mode de financement;
38. Fourniture d'abat-poussière : dépôt des soumissions et octroi du contrat;
39. Épandage d'abat-poussière : autorisation d'achat d'équipements et mode de financement;
40. Équipement de scellement de fissures : autorisation d'achat et mode de financement;
41. Projet d'entente sur la gestion de la barrière érigée sur la rue du Beau-Mont: autorisation de signature du protocole à intervenir avec Paul Gosselin;
42. Affaires diverses :
 - 42.1 Acquisition du lot 5 449 162 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac appartenant à Éric Fortin : mandat au notaire, autorisation de signature et mode de financement;
 - 42.2 Cercle des Fermières Sacré-Cœur-de-Marie : appui à la demande d'aide financière au projet à déposer dans le programme «Nouveaux Horizons» et attribution de la gestion des lieux;
 - 42.3 Projets d'entente intitulés : «*Partage des coûts en terme d'équipement de combat*» et à la «*Fourniture d'un camion autopompe avec deux pompiers minimum*» : autorisation de signature des protocoles d'entente;
 - 42.4 Dossier Éric Jacques : drainage de la rue des Castors, mandat d'honoraires professionnels (arpenteur-géomètre, procureur, notaire);
 - 42.5 Étude et décision concernant la demande de dérogation mineure présentée par Gaston Drouin;
 - 42.6 Panneau d'affichage à l'intersection du 8^e rang Sud et la route 269;

- 42.7 Autorisation de débiter la construction d'un garage avant l'émission d'un permis;
43. Correspondance et rapports;
44. Période de questions;
45. Levée ou ajournement de la séance.

Suite aux ajouts inscrits au point «Affaires diverses»,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'adopter l'ordre du jour tel que modifié.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-125

DÉPENSES ET APPROBATION DE PAIEMENT

Les élus présents affirment avoir pris connaissance de la liste des dépenses acquittées et à payer pour le mois en cours et tous s'en déclarent satisfaits.

Il est alors proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'accepter la liste des paiements effectués et d'autoriser le paiement des montants inscrits sur cette liste. Les déboursements totaux du mois se chiffrent à 298 638.69 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS AU 30 AVRIL 2016

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose les états financiers au 30 avril 2016 transmis préalablement de façon électronique à chacun des élus.

Monsieur le maire invite les élus à prendre connaissance des données inscrites aux états financiers. Advenant des questionnements, ceux-ci peuvent contacter le directeur général et secrétaire-trésorier pour en obtenir des explications.

16-05-126

DÉPÔT ET ADOPTION DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET DES ÉTATS FINANCIERS VÉRIFIÉS AU 31 DÉCEMBRE 2015

Monsieur le maire présente les grandes lignes du rapport du vérificateur ainsi que des états financiers vérifiés de l'année s'étant terminée le 31 décembre 2015 tels que déposés par la firme de vérificateurs «Raymond, Chabot, Grant, Thornton». Ces états financiers indiquent un surplus d'opérations de l'ordre de 224 235 \$ après ajustement des réserves.

Tous les membres du conseil ont préalablement reçu et pris connaissance des documents s'y rapportant lors de la rencontre spécialement organisée à cet effet avec la représentante de la susdite firme de vérificateurs.

Suite à cette présentation,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'adopter, tels que déposés par la firme de vérificateurs «Raymond, Chabot, Grant, Thornton», le rapport du vérificateur ainsi que les états financiers vérifiés de l'année s'étant terminée le 31 décembre 2015.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-127

AJUSTEMENT DES RÉSERVES D'ENTRETIEN DES RÉSEAUX D'AQUEDUC ET D'ÉGOUT

ATTENDU qu'une taxe de secteur, pour défrayer les dépenses d'entretien des réseaux d'aqueduc et d'égout, est imposée aux usagers de chacun de ces réseaux dans la municipalité;

ATTENDU qu'il y a lieu d'ajuster annuellement ces réserves en fonction du résultat de la vérification financière au 31 décembre de chaque année;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de puiser, à même le surplus non affecté de la municipalité et d'ajuster annuellement, à la hausse ou à la (baisse), selon le résultat de la vérification comptable, les réserves associées aux dépenses d'entretien des réseaux suivants. En ce qui concerne l'opération 2015, l'ajustement se traduit comme suit :

❖ aqueduc du lac Jolicoeur	25 249 \$
❖ aqueduc du secteur Saint-Méthode	36 433 \$
❖ aqueduc du secteur Sainte-Anne-du-Lac	0 \$
❖ égout du secteur Saint-Méthode	21 876 \$
❖ égout du secteur Sacré-Cœur-de-Marie	(13 219 \$)

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-128

**CONSTITUTION ET AFFECTATION À UNE RÉSERVE FINANCIÈRE :
RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 175-15**

ATTENDU que le conseil municipal a adopté, au cours de l'année 2015, le règlement d'emprunt numéro 175-15 en vue d'acquérir certains équipements et réaliser des travaux d'infrastructures;

ATTENDU que le conseil municipal, à même son taux d'imposition 2016, a prévu un taux de 0.03\$ par 100 \$ d'évaluation devant être réservé et servir à rembourser une partie de l'emprunt lors du financement permanent;

ATTENDU que ce taux de 0.03 \$ par 100 \$ d'évaluation équivaut à un montant de 109 095 \$;

ATTENDU que le conseil municipal crée une réserve financière et y affecte la somme perçue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de constituer une réserve financière intitulée «Remboursement 175-15» et d'y affecter, à même le poste budgétaire 03 21000 000, la somme de 109 095 \$ en vue de rembourser une partie de l'emprunt lors du financement permanent du règlement numéro 175-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-129

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 195-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 110-09 CONCERNANT LE FINANCEMENT DES CENTRES D'APPEL D'URGENCE 9-1-1

ATTENDU que la municipalité amende son règlement portant le numéro 110-09 décrétant ainsi l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'appel d'urgence 9-1-1;

ATTENDU que ce règlement spécifiera qu'à compter du 1^{er} août 2016, est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multi lignes autres qu'un service Centrex, par ligne d'accès au départ;

ATTENDU qu'un avis de motion du présent règlement a dûment été donné par le conseiller Nelson Turgeon lors de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le lundi, 4 avril 2016;

ATTENDU que tous les membres du conseil ont préalablement reçu, conformément à l'article 455 du code municipal, une copie des textes du règlement;

ATTENDU les explications sommaires rendues par monsieur le maire concernant la portée des modifications proposées au règlement d'amendement numéro 195-16;

ATTENDU que les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu, renoncent à sa lecture et s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu que le règlement portant le numéro 195-16, amendant le règlement numéro 110-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'appel d'urgence 9-1-1, soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

**AVIS DE
MOTION**

PROJET DE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES AUX TRAVAUX MUNICIPAUX EN MATIÈRE DE DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux. Le règlement aura pour but d'assujettir la délivrance d'un permis de construction ou de lotissement à la conclusion d'une entente entre le requérant et la municipalité portant sur la réalisation de travaux relatifs aux infrastructures et aux équipements municipaux ainsi que sur la prise en charge et le partage des coûts relatifs à ces travaux.

**AVIS DE
MOTION**

PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160-14 RELATIF AU COMITÉ CONSULTATIF SUR L'ENVIRONNEMENT

Un avis de motion est donné par la conseillère Martine Poulin qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement amendant le règlement numéro 160-14 relatif au Comité consultatif sur l'environnement. Certaines dispositions seront introduites et/ou modifiées afin de clarifier certains éléments du règlement.

AVIS DE MOTION **PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 146-13 RELATIF AUX COMPTEURS D'EAU**

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement amendant le règlement d'emprunt numéro 146-13 relatif aux compteurs d'eau si tel amendement était requis aux fins d'annulation d'un solde résiduaire.

AVIS DE MOTION **PROJET DE RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 147-13 RELATIF À LA MUNICIPALISATION DU CHEMIN J.-E.-FORTIN**

Un avis de motion est donné par la conseillère Nicole Champagne qu'elle proposera, elle ou tout autre conseiller(ère) lors d'une séance subséquente, l'adoption d'un règlement amendant le règlement d'emprunt numéro 147-13 relatif à la municipalisation du chemin J.-E.-Fortin si tel amendement était requis aux fins d'annulation d'un solde résiduaire.

16-05-130 **INTÉGRATION DES DONNÉES À LA MATRICE GRAPHIQUE SUITE À LA RÉNOVATION CADASTRALE DU CANTON D'ADSTOCK: MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À ÉVIMBEC LTÉE**

Étant donné le dépôt du cadastre rénové du canton d'Adstock, il y a lieu de procéder à la mise à jour de la matrice graphique de cette partie de territoire de la municipalité. Pour ce faire, un mandat de services professionnels doit être confié à des spécialistes en la matière.

À ce sujet,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de confier, à la firme «Évimbec Ltée», conformément à leur proposition datée du 27 avril 2016, un mandat d'honoraires professionnels pour les travaux de structuration de la matrice graphique suite au dépôt du cadastre rénové du canton d'Adstock. Le montant du mandat accordé est de 19 808 \$, taxes applicables en sus. Il est également résolu de financer cette dépense à même le budget d'opération 2016 de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-131 **ADOPTION DES PROJETS ENVIRONNEMENTAUX DÉPOSÉS AU FONDS D'AMÉLIORATION DES COURS D'EAU ET AUTORISATION DE SIGNATURE**

ATTENDU le programme de subvention intitulé «Fonds d'amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches» mis en place par la MRC des Appalaches;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock souhaite déposer 2 projets d'amélioration des cours d'eau dans ce programme;

ATTENDU qu'il y a lieu de permettre le dépôt et d'identifier le signataire des documents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'autoriser le dépôt des demandes d'aide financière dans le cadre du programme «Fonds d'amélioration des cours d'eau de la MRC des Appalaches» et d'autoriser le maire à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents utiles et nécessaires à la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-132

PROJET DE PROTOCOLE D'ENTENTE À INTERVENIR AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE CONCERNANT L'UTILISATION DES LOCAUX DE L'ÉCOLE LA SOURCE : AUTORISATION DES SIGNATURES

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock et la Commission scolaire des Appalaches reconnaissent les avantages d'une collaboration étroite entre elles en vue d'une meilleure utilisation de locaux à l'école La Source;

ATTENDU que les deux parties précitées administrent des fonds publics;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock et la Commission scolaire des Appalaches possèdent des locaux qui doivent servir à l'ensemble de la communauté dans une perspective d'utilisation optimale;

ATTENDU que pour atteindre ces objectifs, il est nécessaire de définir les engagements des deux parties en ce qui concerne l'utilisation des locaux précités;

ATTENDU qu'à cet égard, il y a lieu de signer une entente entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'accepter les modalités contenues dans la proposition émanant de la Commission scolaire des Appalaches et d'autoriser messieurs Pascal Binet et Jean-Rock Turgeon, respectivement maire et directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente définissant les engagements des deux parties en ce qui concerne l'utilisation des locaux de l'école La Source faisant l'objet de l'entente.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-133

MODERNISATION DU SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE DU BUREAU MUNICIPAL : MANDAT À TÉLÉBEC, AUTORISATION DE SIGNATURE ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que le système téléphonique actuel installé au bureau municipal collabore depuis une quinzaine d'années, celui-ci étant maintenant devenu désuet et la municipalité désirant le remplacer;

ATTENDU qu'en vertu de la proposition datée du 22 avril 2016, Télébec nous offre un système téléphonique neuf de caractéristique IP Office;

ATTENDU que le conseil municipal, lors de la préparation des prévisions budgétaires 2016, a été saisi du projet de modernisation de ce système;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser, conformément à la proposition déposée par Télébec datée du 22 avril 2016, l'achat et l'installation d'un système téléphonique IP Office neuf pour le bureau municipal. Pour mener à terme le projet, un montant de 13 000 \$, taxes en sus est alors autorisé.

Il est également résolu de financer le montant de remplacement de cet équipement au fonds de roulement sur une période de trois (3) ans à compter de l'exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-134

DOSSIER FRANÇOIS JACQUES – ANNIE LACHANCE : RECOMMANDATION MUNICIPALE AUPRÈS DE LA CPTAQ

ATTENDU que le Conseil municipal d'Adstock a pris connaissance d'une demande en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* impliquant l'aliénation par le propriétaire Ferme MELRICH S.E.N.C., et ce, en faveur des demandeurs, d'une partie du lot 5 136 032 afin de régulariser la situation en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux;

ATTENDU le rapport de l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité d'Adstock daté du 8 avril 2016 précisant que toute autorisation recherchée en ladite demande est conforme au règlement de zonage de la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU que la notion «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question» n'est pas pertinente dans cette demande;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu ce qui suit :

- ❖ d'informer la Commission de protection du territoire agricole du Québec que le projet d'aliéner une partie du lot 5 136 032 par le propriétaire Ferme MELRICH S.E.N.C., et ce, en faveur de François Jacques et Annie Lachance afin de régulariser la situation en la rendant conforme à l'utilisation véritable des lieux et tel que décrit à la section 2 de la demande, ne va pas à l'encontre de la réglementation municipale présentement en vigueur;
- ❖ d'informer la CPTAQ que la notion devant être précisée «qu'il n'y a pas ailleurs, sur le territoire de la municipalité, des espaces appropriés disponibles et hors de la zone agricole pour réaliser le projet en question», n'est aucunement pertinente dans cette demande;
- ❖ que la Municipalité d'Adstock acquiesce à toute autorisation recherchée en ladite demande;
- ❖ de recommander à la Commission de protection du territoire agricole du Québec d'accorder telle autorisation;
- ❖ d'autoriser le directeur général/secrétaire-trésorier ou son représentant à signer et à acheminer, à qui de droit, tout document pertinent aux fins de ce qui est par les présentes résolu dont, notamment, mais sans limitation, la partie du formulaire de ladite demande constituée des sections 12, 13 et 14 de même que la partie dudit formulaire intitulée «accusé de réception»;

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-135

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR CARL LESSARD, POUR ET AU NOM DE FERME SAINT-ÉPHREM INC.

Monsieur Carl Lessard, pour et au nom de la compagnie 9245-9981 Québec Inc., laquelle compagnie est propriétaire du 460, route 267, s'adresse au conseil municipal, via le comité consultatif d'urbanisme, en vue d'obtenir, par dérogation mineure, une recommandation favorable par laquelle le demandeur serait autorisé à reconstruire une aire d'élevage porcin dont les distances séparatrices prioritaires relatives aux installations d'élevage porcin sur la gestion liquide des fumiers, avec six bâtiments résidentiels avoisinants, sont inférieures aux distances à respecter sans les vents dominants (341,2 mètres) et avec les vents dominants (1 086,2 mètres) prescrits en vertu du règlement de zonage numéro 69-07.

En vertu de la dérogation mineure obtenue précédemment sous le numéro de résolution 15-08-221, le demandeur a obtenu l'autorisation de reconstruire ladite aire d'élevage dans un certain périmètre de construction.

Le directeur général, en l'absence de la conseillère Stéphanie B.-Gaulin, présidente et porte-parole du CCU, explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Au terme de cette période, aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et en conformité avec la recommandation du CCU, Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge, Appuyé par la conseillère Martine Poulin, Et résolu d'accorder à l'entreprise 9245-9981 Québec Inc., propriétaire du 460, route 267, l'autorisation de reconstruire une aire d'élevage porcin dont les distances séparatrices prioritaires relatives aux installations d'élevage porcin sur la gestion liquide des fumiers ne rencontrent pas les distances minimales à respecter aux conditions suivantes :

- ❖ d'obtenir, de chacun des propriétaires concernés par le non-respect des distances séparatrices, un document signé dans lequel il est confirmé que le propriétaire a bien pris connaissance des conséquences de la réalisation du projet ne s'y objecte pas;
- ❖ étant donné l'assujettissement de la délivrance du permis à des mesures de mitigation visant à atténuer les odeurs devant satisfaire l'autorité municipale, d'obtenir le plan de mitigation au préalable;
- ❖ d'obtenir du demandeur le dépôt d'un certificat de localisation récent, préparé par un professionnel en la matière, démontrant que les distances séparatrices avec les résidences avoisinantes sont bien celles faisant référence à la présente dérogation.

Il est également résolu de demander, à la MRC des Appalaches, de prendre sous sa gouverne l'ensemble du processus conduisant à la tenue d'une assemblée publique de consultation stipulée aux articles 165.4.4 à 165.4.17 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-136

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR JOCELYN COUTURE

Monsieur Jocelyn Couture, propriétaire d'une partie du lot 19A, rang 11, pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac, et plus spécifiquement le 84, 11^e rang s'adresse au conseil municipal, via le comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant sa demande de dérogation mineure par laquelle le demandeur serait autorisé à lotir son lot à une largeur de 7,62 mètres mesurés sur la ligne avant, prescrite à 45,72 mètres en vertu du règlement de lotissement numéro 70-07 de la municipalité. La superficie totale requise au règlement de lotissement pour lotir son lot est cependant respectée.

En l'absence de la conseillère Stéphanie B.-Gaulin, présidente et porte-parole du CCU, le directeur général explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, monsieur le Maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Au terme de cette période, aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et en conformité avec la recommandation du CCU, Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne, Appuyé par la conseillère Martine Poulin, Et résolu d'accorder une dérogation mineure à monsieur Jocelyn Couture, propriétaire d'une partie du lot 19A, rang 11, pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac et plus spécifiquement pour le 84, 11^e rang et lui permettre de lotir le lot supportant son abattoir à une largeur de 7,62 mètres mesurée sur la ligne avant.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-137

DEMANDES D'AUTORISATION D'INSTALLER TEMPORAIREMENT UN ABRI DE TYPE «TEMPO» POUR ENTREPOSAGE LORS DE TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET DE RÉNOVATION DE RÉSIDENCE

1. Monsieur Pierre Gagné, propriétaire du 236, rue des Alouettes, dans une communication datée du 21 avril 2016, s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir l'autorisation d'installer temporairement, à la propriété située au 170, rue des Mésanges, un abri de type «Tempo» pour entreposage lors des travaux de construction de sa résidence;
2. Monsieur Maxime Perreault, propriétaire du 24, rue Perreault, dans une communication datée du 2 mai 2016, s'adresse à la Municipalité d'Adstock afin d'obtenir l'autorisation d'installer temporairement un abri de type «Tempo» pour entreposage lors des travaux de rénovation de sa résidence.

Suite aux discussions, Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge, Appuyé par la conseillère Nicole Champagne, Et résolu d'autoriser Pierre Gagné et Maxime Perreault à installer temporairement un abri de type «Tempo» devant servir à l'entreposage de leurs effets lors des travaux de construction et de rénovation de leur résidence respective.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-138

HONORAIRES PROFESSIONNELS D'ARPENTAGE FACTURÉS EN TROP À CERTAINS PROPRIÉTAIRES AU LAC BOLDOC : REMBOURSEMENT DU TROP-PERÇU

ATTENDU que la municipalité, à la demande de l'Association des propriétaires du lac Bolduc, mandataire du projet, a accepté d'inclure, sur le compte de taxes annuel, les coûts d'honoraires professionnels liés à des travaux d'arpentage à chacun des propriétaires concernés par le dossier de réaménagement de l'emprise du chemin du lac Bolduc;

ATTENDU que le mandataire a fourni à la municipalité la liste des propriétaires assujettis à la facturation et les montants à facturer pour chacun;

ATTENDU qu'au terme de l'exercice, il appert qu'un montant de 2 700 \$ a été facturé en trop à ces propriétaires, les honoraires étant moins onéreux qu'estimés;

ATTENDU que le conseil municipal propose de remettre ce trop-perçu à l'association mandataire de ce dossier;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu de transmettre à l'Association des riverains du lac Bolduc, mandataire de ce dossier, un chèque au montant de 2 700 \$ en guise de remboursement du trop-perçu de certains propriétaires pour les honoraires professionnels d'arpentage lors des travaux de réaménagement de l'emprise du chemin du lac Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-139

RETRAIT D'UNE AMENDE

ATTENDU que l'inspecteur en bâtiment et en environnement de la Municipalité d'Adstock a délivré une amende à monsieur Paul Gosselin pour une contravention à la réglementation municipale;

ATTENDU que suite à l'analyse de faits nouveaux et vu l'état du dossier, il est recommandé de retirer l'amende délivrée à ce contribuable;

ATTENDU qu'il est jugé inutile d'engager des frais d'honoraires professionnels étant donné le pronostic;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu de retirer l'amende émise à monsieur Paul Gosselin au motif de contravention à la réglementation municipale et d'aviser la greffière de la cour compétente en la matière de mettre un terme au processus judiciaire dans ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-140

SUBVENTION AU COMITÉ DE PROMOTION INDUSTRIELLE D'ADSTOCK INC.

ATTENDU la mission du Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc. (CPI) c'est-à-dire de développer l'industrie et de consolider les emplois dans le secteur commercial et industriel;

ATTENDU que, pour accomplir adéquatement son mandat, le CPI doit être soutenu financièrement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu de verser, au Comité de promotion industrielle d'Adstock Inc., une subvention au montant de 10 000 \$ pour leurs activités de fonctionnement. Cette dépense est prévue au budget d'opération 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-141

FESTIVITÉS EN REGARD DE LA FÊTE DU 50^E ANNIVERSAIRE DU LAC BOLDUC : SUBVENTION

La direction de l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc, via une communication datée du 15 octobre 2015, s'adresse au conseil municipal en vue d'obtenir une participation financière d'un montant de 500 \$ pour les festivités en regard de la fête du 50^e anniversaire du lac Bolduc.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser la dépense et le paiement d'un montant de 500 \$ en guise de subvention à l'Association des propriétaires riverains du lac Bolduc pour les festivités en regard de la fête du 50^e anniversaire du lac Bolduc.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-142

«CHEMIN SAINT-JACQUES», LE COMPOSTELLE DES APPALACHES : CONTRIBUTION FINANCIÈRE

ATTENDU que le territoire de la Municipalité d'Adstock fait partie du projet «Chemin Saint-Jacques», un parcours à l'image du populaire Chemin de Compostelle;

ATTENDU que chaque municipalité participante doit contribuer financièrement au projet en vue d'acquitter certaines dépenses engendrées par la mise en place du projet;

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu de verser, à l'organisme «Tourisme Amiante», une contribution financière au montant de 2 500 \$ en vue d'acquitter certaines dépenses liées au projet. Telle somme était prévue au budget en cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-143

CAMPAGNE DE FINANCEMENT DE LEUCAN : PARTICIPATION MUNICIPALE

Monsieur Gilbert Poulin, via une communication écrite datée du 20 avril 2016 s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir la permission d'utiliser gratuitement la salle Desjardins du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher le 14 mai 2016 pour la tenue d'un méchoui dans le cadre du Défi tête rasée de LEUCAN.

Monsieur Jean-Pierre Tardif, via une communication écrite datée du 16 mars 2016, s'adresse au conseil municipal dans le but d'obtenir une contribution financière dans le cadre du Défi tête rasée de LEUCAN.

À cet égard,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu ce qui suit :

- ❖ de consentir à la demande datée du 20 avril 2016 de monsieur Gilbert Poulin et de mettre gratuitement à sa disposition la salle Desjardins du Complexe sportif Mariette et Joseph Faucher pour la tenue d'un méchoui dans le cadre du Défi tête rasée de LEUCAN;
- ❖ de verser, à monsieur Jean-Pierre Tardif, une contribution financière au montant de 100 \$ dans le cadre du Défi tête rasée de LEUCAN qui se tiendra le 5 juin 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-144

OFFRE DE CESSION D'UN TERRAIN APPARTENANT À DENIS TURCOTTE : AUTORISATION D'ACQUISITION, MANDAT AU NOTAIRE ET AUTORISATION DE SIGNATURE

ATTENDU que les travaux de la rénovation cadastrale ont révélé que le contribuable Denis Turcotte était, à sa surprise, propriétaire du lot numéro 5 450 036 pour le cadastre officiel du Québec d'une superficie de 229,5 mètres carrés;

ATTENDU que le lot en question supporte les boîtes aux lettres multiples installées à l'intersection du chemin des Cerfs et de la route du lac Saint-François;

ATTENDU que Monsieur Turcotte offre de céder gratuitement à la Municipalité d'Adstock cette parcelle de terrain;

ATTENDU que la municipalité accepte l'offre de Monsieur Turcotte;

ATTENDU que pour réaliser officiellement cette transaction, il y a lieu de confier le mandat de produire l'acte légal de transfert à un notaire et d'autoriser les signatures des documents;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- ❖ d'acquérir à titre gratuit de Denis Turcotte le lot numéro 5 450 036 pour le cadastre du Québec;
- ❖ de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de produire et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;

- ❖ de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
- ❖ d'autoriser monsieur le maire et le directeur général/secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-145

ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA FOURNITURE DU SERVICE D'ACCÈS À L'ÉCOCENTRE AVEC LA VILLE DE THETFORD MINES : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock est en voie de conclure une entente avec la Ville de Thetford afin de permettre à tous ses résidents d'utiliser l'écocentre Thetford;

ATTENDU qu'il y a lieu d'établir les modalités d'utilisation et de déterminer les signataires au protocole d'entente;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Thetford Mines et la Municipalité d'Adstock concernant le projet d'accès à leur écocentre.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-146

INDUSTRIE ACÉRIQUE : POSITION DE LA MUNICIPALITÉ SUITE AU DÉPÔT DU RAPPORT «GAGNÉ»

ATTENDU que le gouvernement a déposé le rapport Gagné intitulé «POUR UNE INDUSTRIE ACÉRIQUE FORTE ET COMPÉTITIVE»;

ATTENDU que certaines des recommandations de ce rapport questionnant la pertinence du maintien du contingentement suscitent à la fois des appréhensions de la part des tenants de la libéralisation de la production et des inquiétudes de la part des producteurs affiliés au sein de la Fédération des producteurs acéricoles du Québec;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de suggérer à la Fédération des producteurs acéricoles du Québec de procéder à un examen approfondi de ses méthodes d'intervention auprès de ses producteurs afin de privilégier une approche de conciliation, de collaboration et non de confrontation.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-147

AUTORISATION D'INSCRIPTION DU CHEF POMPIER À L'ASSOCIATION DES CHEFS EN SÉCURITÉ INCENDIE DU QUÉBEC AINSI QU'AU CONGRÈS ANNUEL

Le chef pompier Daniel Couture s'adresse au conseil municipal afin que soit autorisé le coût d'adhésion à l'Association des chefs en sécurité incendie et à sa participation au congrès annuel de son association.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser l'adhésion de Daniel Couture, chef pompier, à l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) et de défrayer, de façon récurrente, la cotisation exigée. Pour l'année 2016, cette cotisation est fixée à 245 \$, taxes en sus.

Il est également résolu d'autoriser le chef pompier à participer au Congrès de l'Association des chefs en sécurité incendie du Québec (ACSIQ) qui se tiendra à Gatineau les 21, 22, 23 et 24 mai prochain. Il est bien entendu que les coûts d'inscription fixés à 479.45 \$, taxes en sus, et les frais afférents seront entièrement défrayés par la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-148

GALA ZÉNITH : REPRÉSENTATION MUNICIPALE

Au Gala Zénith 2016 de la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Thetford Mines, la Municipalité d'Adstock est nommée dans la catégorie «Entreprise publique et parapublique». À cet égard, il y a lieu de nommer les représentants à assister à cet événement et d'autoriser l'achat de billets en conséquence.

Il est donc proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser six (6) personnes à représenter la Municipalité d'Adstock au «Gala Zénith 2016» organisé par la Chambre de Commerce et de l'Industrie de Thetford Mines (CCITM) et de souscrire à l'achat de six (6) billets au prix unitaire de 125 \$, taxes en sus. Ce gala se tiendra le jeudi, 18 mai 2016 à la salle Dussault de la Polyvalente de Thetford Mines.

Adopté à l'unanimité des conseillers

16-05-149

NOMINATION DU REPRÉSENTANT DE LA MUNICIPALITÉ SUR LE COMITÉ DE LA PATROUILLE NAUTIQUE DU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

Suite à la démission de Denis Marc Gagnon, lequel siégeait sur le comité de la Patrouille nautique du Grand lac Saint-François, il y a lieu de nommer le représentant de la municipalité en remplacement du conseiller démissionnaire.

À cet égard,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu de nommer Nicole Champagne, conseillère du district numéro 5, à titre de représentante de la Municipalité d'Adstock au comité de la Patrouille nautique du Grand lac Saint-François.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-150

NOMINATION DES PATROUILLEURS NAUTIQUES AU GRAND LAC SAINT-FRANÇOIS

ATTENDU que la patrouille nautique du Grand lac Saint-François a le mandat de patrouiller et faire respecter la réglementation nautique depuis plus de dix ans sur l'ensemble du Grand lac Saint-François, lequel se situe sur le territoire des municipalités de Saint-Joseph-de-Coleraine, Adstock, Lambton, Saint-Romain, Sainte-Praxède et Stornoway et dont une partie du lac se trouve dans le Parc national de Frontenac;

ATTENDU que les patrouilleurs nautiques doivent être nommés inspecteurs municipaux par les six municipalités riveraines pour pouvoir appliquer la réglementation nautique sur le Grand lac Saint-François et être autorisés à délivrer des constats d'infraction;

ATTENDU que les règlements appliqués sont le Règlement sur les petits bâtiments, le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments et le Règlement sur les compétences des conducteurs d'embarcations de plaisance, lesquels découlent de la *Loi sur la Marine marchande du Canada*;

ATTENDU que, suite à la nomination des patrouilleurs nautiques à titre d'inspecteurs municipaux, une demande d'autorisation pour délivrer des constats d'infraction sera adressée au Directeur des poursuites criminelles et pénales;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu que madame Sandra Lapointe et monsieur Kevin Talbot soient nommés inspecteurs municipaux pour l'année 2016 afin qu'ils puissent agir à titre de patrouilleurs nautiques pour le Grand lac Saint-François et appliquer les règlements touchants à la *Loi sur la Marine marchande du Canada*.

Il est également résolu que ceux-ci soient autorisés à appliquer, dans leur champ de compétence et sur le territoire de la Municipalité d'Adstock pour cette même période, le règlement numéro 109-09 concernant les nuisances.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-151

RECOMMANDATION D'EMBAUCHE DE XAVIER TARDIF NADEAU AU SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS

ATTENDU qu'il est prévu, à l'article 2.10 a) de la convention collective, que la municipalité peut procéder à l'embauche d'un employé temporaire pour un travail saisonnier ou pour un surcroît de travail;

ATTENDU la recommandation d'embauche présentée par Martin Dufour, ing. directeur de l'ingénierie et des travaux publics, de retenir les services de Xavier Tardif Nadeau à titre d'employé temporaire affecté au service de la voirie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'entériner la recommandation de Martin Dufour, ing. directeur de l'ingénierie et des travaux publics et d'embaucher Xavier Nadeau Tardif à titre d'employé temporaire affecté au service de la voirie.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-152

PROJET D'ISOLATION DE LA TOITURE DU CHALET DES LOISIRS DU SECTEUR SAINTE-ANNE-DU-LAC : AUTORISATION DE DÉPENSES

ATTENDU qu'à l'été 2014, des travaux d'hivernation du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac ont été entrepris par le Comité des loisirs;

ATTENDU que, suite à ces travaux, il est remarqué la présence d'humidité et de condensation dans l'entre toit de la bâtisse;

ATTENDU que des travaux d'isolation de la toiture doivent nécessairement être réalisés pour contrer le phénomène;

ATTENDU la recommandation à ce sujet datée du 27 avril 2016 déposée par Martin Dufour, ing. directeur de l'ingénierie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu d'entériner la recommandation de Martin Dufour, ing. directeur de l'ingénierie et des travaux publics et d'autoriser une dépense de 3 075 \$, taxes en sus pour la réalisation de travaux d'isolation de la toiture du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac. La dépense est financée à même le budget d'opération 2016.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-153

PROJET DE RÉFECTION DE LA RUE DES ÉCUREUILS : AUTORISATION DE DÉPENSES D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que la municipalité, en vertu de la résolution portant le numéro 15-03-064, a procédé à des travaux d'installation d'une conduite d'aqueduc sous l'emprise d'une partie du tronçon de la rue des Écureuils;

ATTENDU qu'une deuxième partie du tronçon de la rue des Écureuils demande, depuis plusieurs années, des travaux de réfection importants au niveau de la gestion des eaux de surface et du roulis de la voie de circulation;

ATTENDU qu'il y a lieu de procéder, dans un premier temps, à l'analyse technique du projet;

ATTENDU que cette analyse technique requiert l'autorisation de confier des mandats d'honoraires à divers professionnels (arpenteur-géomètre, ingénieur, biologiste etc.);

ATTENDU la recommandation à ce sujet datée du 27 avril 2016 déposée par Martin Dufour, ing. directeur de l'ingénierie et des travaux publics;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'entériner la recommandation de Martin Dufour, ing. directeur de l'ingénierie et des travaux publics et d'autoriser des dépenses d'honoraires professionnels à la hauteur de 25 000 \$, taxes en sus, pour divers travaux requérant des professionnels (arpenteur-géomètre, ingénieur, biologiste etc.) en vue de produire un rapport technique concernant la réfection de la deuxième partie du tronçon de la rue des Écureuils. Cette dépense fait partie des montants autorisés par le règlement d'emprunt numéro 186-15.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-154

FOURNITURE D'ABAT-POUSSIÈRE : DÉPÔT DES SOUMISSIONS ET OCTROI DU CONTRAT

Suite à notre appel d'offres sur invitation puisque l'évaluation de la dépense est inférieure à 100 000 \$, à l'ouverture des soumissions, les firmes «Transport Adrien Roy & filles Inc.», «Les Entreprises Bourget Inc.» et «Somavrac (C.C.) Inc.» ont déposé leur offre dans les délais prévus. Suite à l'analyse de la conformité des soumissions, il appert que la soumission déposée par «Somavrac (C.C.) Inc.» est jugée non conforme aux dispositions de notre appel d'offres et, par conséquent, est rejetée.

Les soumissionnaires conformes nous proposent la fourniture, la livraison et l'épandage de chlorure de calcium répondant à la norme BNQ 2410-300, selon les prix suivants lesquels comprennent toutes les taxes applicables.

SOUMISSIONNAIRES	18.1 Option A (Fourniture)	18.2 Option B (Fourniture et livraison)	18.3 Option C (Fourniture, livraison et épandage)
Transport Adrien Roy & filles Inc.	401.00 \$/ m ³	401.00 \$/ m ³	401.00 \$/ m ³
Les Entreprises Bourget Inc.	321.90 \$/ m ³	344.80 \$/ m ³	366.70 \$/ m ³

Suite à l'étude des soumissions,
Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu ce qui suit :

- ❖ parmi ces choix et en vertu de la recommandation émise par le directeur de l'ingénierie et des travaux publics, de retenir l'option B, soit la fourniture et la livraison de chlorure de calcium;
- ❖ conformément à la loi, de retenir le plus bas soumissionnaire conforme, c'est-à-dire la soumission présentée par la firme «Les Entreprises Bourget Inc.» pour la fourniture et la livraison de quelque 275 m³ de chlorure de calcium au prix de 344.80 \$ le mètre cube, taxes applicables incluses.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-155

ÉPANDAGE D'ABAT-POUSSIÈRE : AUTORISATION D'ACHAT D'ÉQUIPEMENTS ET MODE DE FINANCEMENT

Le conseil municipal modifie le processus de pose de chlorure de calcium sur ses voies de gravier en effectuant dorénavant l'épandage en régie. Le 27 avril 2016, le directeur de l'ingénierie et des travaux publics déposait une recommandation à cet effet et précisait le matériel requis pour construire, en régie, l'équipement nécessaire pour effectuer ce type d'opération. Pour ce faire, il est obligatoire d'acquérir certains équipements et d'en identifier la source de financement.

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Martine Poulin,
Et résolu d'autoriser une dépense d'un montant d'environ 30 000 \$, taxes en sus pour l'acquisition de diverses pièces d'équipements nécessaires à la confection de l'appareil devant servir à la pose en régie de l'abat-poussière sur les voies de gravier du territoire. Le document daté du 27 avril 2016 présenté par le directeur de l'ingénierie et des travaux publics fait état du matériel requis pour cette opération, c'est-à-dire, notamment, l'acquisition d'une plate-forme, une pompe, des réservoirs et autres. Il est également résolu de financer cette dépense à même le fonds de roulement sur une période de cinq (5) ans débutant à compter de l'exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-156

ÉQUIPEMENT DE SCHELLEMENT DE FISSURES : AUTORISATION D'ACHAT ET MODE DE FINANCEMENT

Le conseil municipal désire rapatrier à l'interne l'opération de scellement de fissures des voies pavées du territoire. Dans une communication, le directeur de l'ingénierie et des travaux publics déposait une recommandation à cet effet et précisait le matériel requis pour effectuer ce genre d'opération. Pour ce faire, il est nécessaire d'acquérir certains équipements et d'identifier la source de financement.

Suite aux discussions,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'autoriser l'achat et le paiement d'un montant de 11 500 \$, taxes applicables en sus pour l'acquisition d'un équipement permettant le scellement de fissures.

Il est également résolu de financer cette dépense à même le fonds de roulement sur une période deux (2) ans débutant à compter de l'exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-157

PROJET D'ENTENTE SUR LA GESTION DE LA BARRIÈRE ÉRIGÉE SUR LA RUE DU BEAU-MONT : AUTORISATION DE SIGNATURE DU PROTOCOLE À INTERVENIR AVEC PAUL GOSSELIN

ATTENDU que Paul Gosselin, propriétaire du lot rénové 5 136 433 pour le cadastre officiel du Québec, circonscription foncière de Thetford, a installé une barrière en travers le susdit lot sur la rue du Beau-Mont;

ATTENDU qu'il est, de commun accord, convenu d'établir et de signer un protocole d'entente de gestion entre les parties;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Et résolu d'autoriser Pascal Binet et Jean-Rock Turgeon, respectivement Maire et directeur général et secrétaire-trésorier à signer, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, le protocole d'entente de gestion à intervenir entre Paul Gosselin et la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

AFFAIRES DIVERSES

16-05-158

ACQUISITION DU LOT 5 449 162 POUR LE CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC, CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE FRONTENAC APPARTENANT À ÉRIC FORTIN : MANDAT AU NOTAIRE, AUTORISATION DE SIGNATURE ET MODE DE FINANCEMENT

ATTENDU que la municipalité désire acquérir, de monsieur Éric Fortin, le lot 5 449 162 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac sur lequel est installé un tuyau servant à drainer la rue Patrice;

ATTENDU qu'en contrepartie d'une somme de 12 200 \$, c'est-à-dire la valeur de l'évaluation foncière inscrite au registre de la municipalité, le propriétaire consent à céder sa propriété à la Municipalité d'Adstock;

ATTENDU qu'il y a lieu de confier à un notaire le mandat de préparer et d'enregistrer les actes légaux et d'en autoriser les signatures;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,

Et résolu ce qui suit :

- ❖ d'acquérir, de monsieur Éric Fortin, pour une somme de 12 200 \$, sa propriété connue et désignée comme étant le lot rénové numéro 5 449 162 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Frontenac;
- ❖ de confier à Me Martin Hamel, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires au transfert de propriété;
- ❖ de défrayer tous les frais associés à cette transaction;
- ❖ d'autoriser le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier;
- ❖ de financer cette dépense à même le fonds de roulement sur une période de deux (2) ans débutant à compter de l'exercice financier 2017.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-159

CERCLE DES FERMÈRES SACRÉ-CŒUR-DE-MARIE : APPUI À LA DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE À DÉPOSER DANS LE PROGRAMME «NOUVEAUX HORIZONS» ET ATTRIBUTION DE LA GESTION DES LIEUX

ATTENDU qu'une des missions du mouvement des Cercles des Fermières est la transmission du savoir;

ATTENDU qu'en lien avec sa mission, la direction du Cercle des Fermières de Sacré-Cœur-de-Marie occupe un local qu'elle souhaite rénover;

ATTENDU que la direction de ce mouvement s'adresse au programme «Nouveaux Horizons» en vue d'obtenir les sommes nécessaires pour procéder à divers travaux d'amélioration du local;

ATTENDU que la Municipalité d'Adstock confie la gestion de ce local au Cercle des Fermières de Sacré-Cœur-de-Marie pour une période de 5 ans;

ATTENDU que la direction requiert l'appui de la municipalité dans ce projet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'informer la direction du Cercle des Fermières de Sacré-Cœur-de-Marie que la Municipalité d'Adstock :

- ❖ appuie les démarches effectuées auprès du programme «Nouveaux Horizons» en vue d'obtenir l'aide financière nécessaire pour la rénovation de leur local;
- ❖ confie à cette direction la gestion de ce local pour une période de 5 ans.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-160

PROJETS D'ENTENTE INTITULÉS : «PARTAGE DES COÛTS EN TERME D'ÉQUIPEMENTS DE COMBAT» ET À LA «FOURNITURE D'UN CAMION AUTOPOMPE AVEC DEUX POMPIERS MINIMUM» : AUTORISATION DE SIGNATURE DES PROTOCOLES D'ENTENTE

ATTENDU les projets d'entente intermunicipale concernant le partage des coûts en terme de combat incendie et la fourniture d'un camion autopompe avec deux pompiers minimum;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer les signataires de ces protocoles et d'en autoriser les signatures;

ATTENDU les informations rendues par monsieur le Maire sur ces projets;

ATTENDU que, suite à ces informations, les membres du conseil municipal s'en déclarent satisfaits;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d'accepter les modalités contenues dans les ententes émanant de la Ville de Thetford Mines et d'autoriser messieurs Pascal Binet et Jean-Rock Turgeon, respectivement Maire et directeur général et secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, les protocoles d'entente intermunicipale intitulés «*Partage des coûts en terme d'équipements de combat*» et «*Fourniture d'un camion autopompe avec deux pompiers minimum*» à intervenir entre la Ville de Thetford Mines et la Municipalité d'Adstock.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-161

DOSSIER ÉRIC JACQUES, DRAINAGE DE LA RUE DES CASTORS : MANDAT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS À L'ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, AU PROCUREUR ET AU NOTAIRE

ATTENDU la réfection du réseau de drainage de la rue des Castors suite aux travaux de mise en place d'une conduite d'alimentation en eau potable au centre de la voie de circulation;

ATTENDU qu'avant les travaux de réfection, une descente servant au drainage de la rue était, depuis plusieurs années, installée sur le lot 5 134 804 pour le cadastre du Québec, circonscription foncière de Thetford, propriété de Éric Jacques demeurant au 536, rue des Castors;

ATTENDU que suite aux travaux de réfection de la rue, le propriétaire en question interdit formellement de réutiliser cette descente de drainage;

ATTENDU que cette descente de drainage, située au point bas de ce secteur, doit nécessairement être remise en fonction;

ATTENDU que le conseil municipal est d'avis, suite aux recommandations des personnes compétentes en la matière, que cette descente de drainage doit être remise en service pour assurer la pérennité des travaux;

ATTENDU qu'il y a lieu de mandater divers professionnels requis en vue de procéder à l'expropriation d'une servitude de drainage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu d'autoriser ce qui suit :

- ❖ de confier, à la firme d'arpenteurs-géomètres «Ecce Terra», un mandat d'honoraires professionnels afin d'établir, par description technique entre la rue des Castors et le Lac-du-Huit sur la propriété du 536, rue des Castors, une servitude de drainage de deux (2) mètres de part et d'autre de la conduite actuelle;
- ❖ de confier à Me Antoine La Rue, procureur de la municipalité, d'entreprendre les démarches nécessaires en vue d'obtenir une servitude officielle de drainage tel que décrit ci-dessus;
- ❖ de confier à Me Étienne Deblois, notaire, le mandat de rédiger et d'enregistrer les documents nécessaires rendant ainsi officielle la servitude;
- ❖ de puiser les sommes nécessaires pour acquitter les susdites dépenses à même le règlement d'emprunt numéro 186-15 décrétant les travaux d'installation d'une conduite d'eau potable;
- ❖ d'autoriser monsieur le Maire et le directeur général et secrétaire-trésorier à signer conjointement, pour et au nom de la Municipalité d'Adstock, tous les documents visant la bonne conduite de ce dossier.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-162

ÉTUDE ET DÉCISION CONCERNANT LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE PRÉSENTÉE PAR GASTON DROUIN

Monsieur Gaston Drouin, propriétaire du lot 22-73 du rang 8 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac et plus spécifiquement le 85, chemin du lac Bolduc, s'adresse au conseil municipal, via le comité consultatif d'urbanisme, afin d'obtenir une recommandation favorable concernant sa demande de dérogation mineure par laquelle le demandeur serait autorisé à installer un ponceau à une distance de deux (2) mètres entre deux accès sur des propriétés différentes et contiguës prescrite à six (6) mètres en vertu du règlement portant sur l'accès à la voie publique numéro 10-01. Le directeur de l'ingénierie et des travaux publics ayant été consulté sur le dossier recommande toutefois que le demandeur installe un regard entre les entrées charretières au lieu de laisser une distance de deux (2) mètres entre elles.

Le directeur général, en l'absence de la conseillère Stéphanie B.-Gaulin, présidente et porte-parole du CCU, explique les motifs de la demande du requérant et les raisons ayant conduit à la recommandation du CCU.

Conformément à la procédure de la L.A.U., et plus spécifiquement à l'article 145.6, monsieur le maire met à la disposition des personnes intéressées, une période de questions portant uniquement sur le sujet et invite celles-ci à se faire entendre. Aucune personne intéressée ne se prévaut de son droit de se faire entendre.

Suite aux délibérations et en conformité avec la recommandation du CCU,
Il est proposé par la conseillère Nicole Champagne,
Appuyé par le conseiller Stéphane Thivierge,
Et résolu d'entériner la recommandation du directeur de l'ingénierie et des travaux publics de ne pas autoriser la demande initiale de Gaston Drouin propriétaire du 85, chemin du lac Bolduc (lot 22-73 du rang 8 pour le cadastre officiel du canton d'Adstock, circonscription foncière de Frontenac) et de lui accorder une dérogation mineure lui permettant d'installer un regard entre les entrées charretières en lieu et place de la distance de deux (2) mètres entre deux accès.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

16-05-163

PANNEAU D’AFFICHAGE DEVANT ÊTRE INSTALLÉ À L’INTERSECTION DU 8^E RANG SUD ET DE LA ROUTE 269

ATTENDU le projet d’affichage à l’intersection du 8^e rang Sud et de la route 269 déposé au Fonds de développement des territoires en vue de présenter les services offerts dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie;

ATTENDU que la MRC des Appalaches a confirmé une subvention à la hauteur de 5 000 \$ pour ce projet évalué à 13 000 \$;

ATTENDU que la municipalité s’est engagée à défrayer la différence de la somme requise pour mener à terme ce projet;

ATTENDU qu’il y a lieu d’autoriser la dépense maximale prévue à cet effet;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d’autoriser une dépense d’un montant de 13 000 \$, taxes incluses en vue de se doter d’une enseigne à l’intersection du 8^e rang Sud et de la route 269. Cette enseigne indiquera les services offerts dans le secteur Sacré-Cœur-de-Marie.

Il est également résolu, pour acquitter la dépense, de puiser un montant de 8 000 \$ au poste budgétaire «Fonds stratégique», c’est-à-dire la différence entre le coût total et la subvention reçue du Fonds de développement des territoires de la MRC des Appalaches.

Adopté à l’unanimité des conseillers.

16-05-164

AUTORISATION DE DÉBUTER LA CONSTRUCTION D’UN GARAGE AVANT L’ÉMISSION D’UN PERMIS

La Municipalité d’Adstock est actuellement à l’étape finale de son processus de modification de son règlement de zonage. Le projet de règlement est actuellement en période d’exercice du droit à certaines personnes de demander que le règlement soit soumis à l’approbation référendaire. Cette période tire à sa fin puisque le 16 mai étant la date butoir pour présenter une demande. À ce jour, aucune demande n’est présentement inscrite au registre. Le règlement recevra vraisemblablement l’approbation des personnes habiles à voter et obtiendra la sanction municipale le 6 juin 2016.

Dans ce contexte, Marc-André Dostie, propriétaire du 183, rue Notre-Dame Nord, via une communication datée du 2 mai 2016, s’adresse au conseil municipal dans le but d’obtenir une autorisation de débiter la construction d’un garage avant l’émission d’un permis puisque, lorsque le règlement dont il est ci-dessus question sera en vigueur, cette construction sera autorisée par la modification du règlement.

Suite aux discussions

Il est proposé par le conseiller Stéphane Thivierge,

Appuyé par la conseillère Martine Poulin,

Et résolu d’autoriser Marc-André Dostie, propriétaire du 183, rue Notre-Dame Nord à débiter des travaux de construction d’un garage avant l’émission d’un permis émis par la municipalité. Ce permis sera, par ailleurs, délivré qu’après l’entrée en vigueur du règlement.

Adopté à l’unanimité des conseillers.

CORRESPONDANCE ET RAPPORTS

Les correspondances et les rapports reçus au cours du dernier mois furent transférés électroniquement et/ou présentés aux élus lors d'une séance de travail et/ou préparatoire au conseil municipal.

RAPPORTS ET COMPTES-RENDUS

- R1) Les élus présentent la nomenclature des dossiers sur lesquels ils sont intervenus au cours du dernier mois et précisent également l'état d'avancement de chacun d'eux, le cas échéant.
- R2) Présentation des travaux de voirie 2016 et suivi du plan stratégique de la municipalité. Monsieur le Maire, utilisant la technique «Power Point», présente et commente chacun des travaux de voirie qui seront réalisés pour chacun des secteurs au cours de la période estivale et automnale 2016. Il rappelle également aux gens présents les différentes actions retenues au terme de la consultation populaire d'où est accouché le plan stratégique municipal.

INFORMATIONS MUNICIPALES

En regard du ou des sujets inscrits sous cette rubrique, au bénéfice des gens, s'il y a lieu, monsieur le maire commente chacun d'eux.

- F1) Prochaine séance ordinaire du conseil : lundi, 1^{er} juin 2015, 19h30 en la salle du chalet des loisirs du secteur Sainte-Anne-du-Lac.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les contribuables, assistant à la séance, interrogent les membres du conseil sur divers sujets. Séance tenante, les réponses sont rendues. Les questions n'ayant pas été répondues le seront à une séance ultérieure.

16-05-165

LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé,
Il est proposé par la conseillère Martine Poulin,
Appuyé par la conseillère Nicole Champagne,
Et résolu de lever la séance à 22h10.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Au sens de l'article 142(2) du Code municipal, en apposant sa signature au bas du présent procès-verbal, Monsieur le Maire reconnaît avoir signé toutes et chacune des résolutions y apparaissant.

Monsieur le maire,

Le directeur général et
secrétaire-trésorier

Pascal Binet

Jean-Rock Turgeon